

## OFFRE DE SERVICE CIVIQUE

« *Accueil et soutien des mineurs migrants non accompagnés  
au sein du foyer de l'Enfance à Privas* »

**Démarrage 04 Octobre 2021 - 6 mois - 35h/ semaine**

### Mission du volontaire

Les missions de service civique viennent en appui aux équipes du Foyer de l'Enfance (SAMNA) pour améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des jeunes migrants. La présence de jeunes volontaires au côté de ce public permet de le rassurer, de lui faciliter la compréhension de son nouvel environnement et des démarches qui l'attendent, de créer des temps d'échanges moins formels et à terme d'instaurer une relation de confiance.

Au sein du service d'accueil de Mineurs Non Accompagnés du Foyer de l'Enfance de Privas, les volontaires participeront, toujours en lien avec les éducateurs, à de multiples missions dont deux principales :

**Action 1 :** Accueillir et accompagner les jeunes migrants dans leurs démarches (administratives, rendez-vous médicaux, scolarité, transports) et leur vie quotidienne autour de leur installation en appartement (courses, ménage, sensibilisation à l'hygiène, sensibilisation à l'environnement ...).

Avec les éducateurs.trices de la structure, les moments d'attente d'orientation seront des moments propices pour susciter des échanges avec les demandeurs et leur expliquer également certains processus liés à leur situation.

**Action 2 :** Faire découvrir le tissu socio-culturel et sportif de leur nouveau cadre de vie : organisation de projets d'animations, découverte du territoire, soirée collective entre jeunes, vie citoyenne du quartier, ateliers sur différentes thématiques (échanges sur des habitudes culturelles de chacun...), etc. Cette deuxième action sera pour partie à l'image des propositions des volontaires.

Les volontaires participeront à des formations collectives en lien avec la nature de ses missions.

### Présentation de la structure d'accueil

Le service d'accueil de Mineurs Non Accompagnés (SAMNA) est l'un des 5 services du Foyer de l'Enfance – Accueil d'urgence enfant-parent. Le Foyer de l'enfance relève du code d'action sociale et des familles, il est sous le statut de la fonction publique hospitalière.

Le SAMNA a été créé progressivement à partir de 2013, tout d'abord avec un accueil sur le service adolescent et ensuite avec la mise en place d'un service de suivi en appartements de 44 places. Il est habilité par le Département de l'Ardèche. Il a pour objectif la mise à l'abri (dans l'attente de l'évaluation de minorité et d'isolement effectuée par l'ASE), l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés placés sous la tutelle du Département dans le périmètre de la protection de l'enfance.

L'accueil, après évaluation et minorité avérée, permet la mise à disposition d'un hébergement en

appartement sur une période de 3 semaines à 2 mois environ et la mise en place d'un accompagnement socio-médico-éducatif et administratif des jeunes jusqu'à leur orientation vers un lieu pérenne (Selon l'ordonnance de placement provisoire, le jeune restera en Ardèche ou sera réorienté vers un autre département) - habillement, alimentation et courses, santé physique et mentale, hygiène de vie et entretien des appartements, cours de langues, sorties, activités sportives et culturelles et vie collective.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, d'une infirmière, d'un psychologue, de bénévoles et d'un pôle administratif. L'équipe éducative assure une présence quotidienne auprès des jeunes avec une continuité de service toute l'année, 24 heures sur 24.

### Lieu de mission

Privas

### Modalités et conditions d'accueil

- 18-25 ans avec permis de conduire
- Déroulement de la mission en journée sur 5 jours. Possibilité de mission un weekend par mois.
- En intermédiation avec l'association AMESUD, le/la volontaire bénéficiera d'un accompagnement individuel tout au long de sa mission. Le tutorat sera assuré par Eric Sévilla, Cadre socio-éducatif responsable du service et Cécile Cougouilles, salariée de l'association AMESUD.
- Statut de service civique avec une indemnité mensuelle comprise entre 473,04€ et 580,62€ par mois, en fonction de la situation financière du volontaire au moment de son entrée en mission et du versement des frais de repas et de transport obligatoires de 107,58€ par mois
- Défraiement des frais supplémentaires de transport et d'hébergement pour ces deux formations.

### Attentes vis à vis du volontaire

Cette mission se déroulant auprès d'un public de mineurs, aux parcours très souvent douloureux et en situation d'urgence, parlant d'autres langues et ayant des références culturelles différentes, il sera principalement attendu des volontaires de **faire preuve d'une volonté à vouloir et savoir écouter, comprendre et respecter l'autre et ses différences**. Une attention sera portée sur la ponctualité et le travail en équipe des volontaires, leur intérêt pour d'autres cultures et une envie d'autonomie.

### Sélection et formalités administratives

**La sélection aura lieu le 16 Septembre 2021 à Privas**

Pour toute candidature, merci de transmettre dès à présent un CV et une lettre de motivation à [ccougouilles@amesud.fr](mailto:ccougouilles@amesud.fr)

OU de candidater directement sur le site de l'Agence nationale de Service civique : <https://www.service-civique.gouv.fr/missions/accueil-et-soutien-des-mineurs-migrants-non-accompagnes-au-sein-du-foyer-de-lenfance-a-privas-1>